

La coopération syndicale dans la région du Rhin supérieur

La coopération syndicale dans la région du Rhin supérieur se manifeste tout particulièrement par l'existence et le travail dans cette région de deux Conseils syndicaux interrégionaux (CSIR), au sein desquels collaborent des syndicats français, allemands et suisses, pour la partie sud de la région : le CSIR Euregio et le CSIR Trois Frontières. Madame Katrin Distler, présidente du CSIR Trois Frontières, et Monsieur Albert Riedinger, président du CSIR Euregio, se proposent de nous informer sur le fonctionnement, les tâches et les objectifs de leurs organisations. Dans la présente partie introductive, nous nous attacherons simplement à définir ce que sont les CSIR et à montrer quels éléments ont conduit à leur émergence.

I Que sont les Conseils syndicaux interrégionaux ?

Les conseils syndicaux interrégionaux sont définis comme tels par les statuts de la Confédération européenne des syndicats (CES). A l'article 24, il est stipulé :

« Les Conseils Syndicaux Interrégionaux (CSIR) sont des structures de coopération syndicale dans les régions transfrontalières qui réunissent toutes les organisations régionales des Confédérations nationales affiliées à la CES. Les CSIR constituent un Comité de Coordination. Le Comité Exécutif [de la CES] détermine les critères de constitution des CSIR ainsi que le règlement de leur Comité de Coordination ».

Par ailleurs, « le(la) Président(e) du Comité de Coordination des CSIR siège au Comité Exécutif avec droit de parole » (article 14)¹. Cette définition pose donc le lien structurel entre les organisations composant chacun des CSIR et la CES, de même que la volonté de la confédération de contrôler l'émergence des conseils et de coordonner leur travail. Ou comme l'écrit Jean-Claude Prince dans un document de travail élaboré pour l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2009, « en résumé, tout comme la CES est l'acteur syndical au niveau de l'UE, le CSIR est l'acteur syndical au niveau de l'eurorégion »².

¹ https://www.etuc.org/sites/default/files/other/files/ces-congres_2015-statuts-fr-ld_def_0.pdf
accès le 1.3.2019

² Jean-Claude PRINCE : « Les conseils syndicaux interrégionaux en Europe ». Centre international de formation de l'OIT. Turin, 01.04.2009. p. 7.
https://actrav-courses.itcilo.org/fr/a1-01270/a1-01270-presentations/prince/csir/at_download/file
accès le 1.3.2019

La CES liste aujourd'hui sur son site internet 45 CSIR dans l'Union européenne. Dans la région du Rhin Supérieur sont implantés deux CSIR, le CSIR des Trois Frontières depuis 1980 et le CSIR Euregio depuis 1991. Le CSIR des Trois Frontières regroupe les organisations syndicales du Haut-Rhin, de la Suisse du Nord-Ouest (cantons de Bâle-ville, Bâle campagne, Aargau) et de Bade du Sud (districts de Emmendingen, Fribourg, Lörrach, Waldshut et Breisgau-Hochschwarzwald), soit pour l'Allemagne le DGB, pour la Suisse l'USS et travail.suisse, pour la France la CFDT/UNSA, la CGT, la CFTC, FO. Le CSIR Euregio regroupe les organisations syndicales du Bas-Rhin, des districts de l'Ortenau, Rastatt, Baden-Baden, Karlsruhe, Germersheim, Landau, Südliche Weinstraße et Palatinat du Sud-Ouest, soit pour l'Allemagne le DGB, et pour la France la CFDT, la CGT, la CFTC, FO et l'UNSA.

Les statuts de la CES ne disent rien de précis des tâches endossées par les CSIR ni de leurs objectifs, mais la page internet de la CES dédiée aux CSIR indique que les fédérations nationales et la CES « coopèrent afin de mettre en place des CSIR qui peuvent créer leurs propres groupes de travail pour étudier les questions locales spécifiques »³. La coordination entre CSIR ne doit donc pas être un obstacle à l'autonomie de travail des CSIR.

II L'émergence des CSIR : pourquoi ? Comment ?

Malgré ce que l'on pourrait croire à la lecture des statuts de la CES, ce n'est pas la confédération, du reste fondée en 1973, qui fut à l'origine des rapprochements qui menèrent aux CSIR. Ce sont bien plutôt des organisations syndicales de pays voisins qui, poussées par le contexte, à un niveau régional, prirent l'initiative d'engager les contacts entre elles. La CES ne poussa à la fondation de CSIR qu'à partir du milieu des années 1980 et n'accorda aux CSIR une existence structurelle dans son organisation qu'en mai 1991 : le Congrès de la CES permit alors aux CSIR d'envoyer un représentant, avec droit de parole, siéger au Comité Exécutif de la CES (voir l'article 14 cité plus haut). Les CSIR étaient jusqu'alors des groupes informels de travail que la CES invitait à se réunir quatre fois par an. Et ce n'est qu'en 1992 que les CSIR furent reconnus officiellement par la CES comme conseils de représentation syndicale dans les régions frontalières, regroupant toutes les organisations membres de la CES dans la région considérée⁴.

³ <https://www.etuc.org/fr/conseils-syndicaux-interregionaux-csir> accès le 1.3.2019

⁴ Gloria MÜLLER : « Grenzerfahrungen. Arbeitsfelder, Arbeitsweisen und Arbeitshemmnisse Interregionaler Gewerkschaftsräte. » In *WSI-Mitteilungen* 4/1994. p. 259.

Au début des années 1970, en raison de l'instabilité monétaire induite par l'abandon des accords de Bretton Woods, le nombre des frontaliers français travaillant en Allemagne, en Suisse et au Luxembourg augmente sensiblement. La crise économique de 1973 frappe de plein fouet les industries du charbon et de l'acier. Dans la région transfrontalière Sarre-Lorraine-Luxembourg, où les capitaux sont très imbriqués, le risque d'une concurrence effrénée entre les implantations est grand. Afin d'éviter que les salariés ne soient les premiers amortisseurs de la crise, les syndicats représentés dans la région se concertent. En octobre 1974, FO-Moselle et le DGB-Saar se réunissent une première fois. Du côté français, la CGT est certes le syndicat le plus puissant dans le bassin minier. Mais en raison des tensions insurmontables entre la CGT et FO et des coopérations qui se sont établies dès 1949 entre le DGB et FO, la CGT n'est pas invitée à se joindre à la concertation. Les syndicats chrétiens non plus, bien qu'ils jouent alors également un rôle non négligeable au Luxembourg, en Sarre et même en Lorraine⁵.

Le contexte de la construction européenne aussi est déterminant. Il faut rappeler les accords de La Haye et les tentatives pour les mettre en place dans la première moitié des années 1970. La Commission gouvernementale Sarre-Lor-Lux avait été créée dès 1971 et pouvait inspirer des constructions analogues. Dès leur première réunion, FO-Moselle et le DGB-Saar s'entendent pour demander à être consultés à propos de la répartition du premier versement du fonds régional octroyé par la Communauté européenne en 1975, et des représentants de la CE sont associés aux réunions dès 1975⁶. Le CSIR Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat est fondé le 10 juillet 1976 par le DGB, FO et la Confédération générale luxembourgeoise (CGT-L), qui comprend la Fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés luxembourgeois FNTCTFEL et le LAV, Lëtzbuerger Arbechterverband, appelé à devenir la Confédération syndicale indépendante du Luxembourg OGB-L⁷. Lors de la cérémonie de fondation, Heinz Oskar Vetter, président du DGB et premier président de la CES, souligne la particulière adéquation des zones frontalières pour une telle initiative de coopération syndicale et s'attend à ce que d'autres régions frontalières suivent l'exemple⁸. Or, en janvier 1975 est adopté le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Une

⁵ Veit DAMM / Esther SPICKER : « Entstehung, Entwicklung und Tätigkeitsfelder des ersten Interregionalen Gewerkschaftsrates in der Grenzregion Saar-Lor-Lux 1974/6 bis 1989 ». In : Dieter FILSINGER / Hans-Jürgen LÜSEBRINK / Luitpold RAMPELTSHAMMER : *Interregionale Gewerkschaftsräte*. Nomos. Baden-Baden 2015. p. 114.

⁶ Note 5. p. 122.

⁷ Le CSIR acceptera plus tard de nouveaux membres, la CFDT en 1979, ainsi que la Confédération syndicale chrétienne luxembourgeoise, la LCGB, en 1994.

⁸ Note 5. p. 113.

première élection selon ce mode de scrutin est prévue en 1979. En 1979, Heinz Oskar Vetter et le président du DGB-Saar, Manfred Wagner, candidatent tous deux sous les couleurs du SPD et sont élus. Ils s'emploient dès lors à faire entendre la cause syndicale au sein du Parlement européen. L'émergence du CSIR Trois Frontières en 1980 est également à replacer dans ce contexte. Quant au CSIR Euregio, s'il fut fondé en 1991, il peut également se prévaloir d'un illustre parrain européen, le président de la Commission européenne Jacques Delors, qui fut l'un des orateurs lors du premier congrès à Karlsruhe⁹.

Il est aujourd'hui communément admis que les activités des CSIR visent en particulier à trouver réponse aux problèmes rencontrés par les travailleurs frontaliers¹⁰. Qu'est-ce qu'un travailleur transfrontalier ? Jean-Claude Prince rappelle la définition : « un travailleur qui exerce son activité professionnelle salariée ou non-salariée dans un Etat, tout en résidant dans un autre Etat dans lequel il retourne tous les jours, sinon au moins une fois par semaine »¹¹. Lors de la fondation du premier CSIR, l'aide aux travailleurs frontaliers en termes d'information et de soutien n'apparaissait pas en première position. Les objectifs définis étaient, dans l'ordre, la consultation et l'harmonisation en matière de formation, de situation des travailleurs frontaliers, de politique énergétique ainsi que l'adhésion de la CFTD¹². Si la fondation d'un centre de formation professionnelle franco-allemand ne put aboutir, l'échange d'apprentis fut pourtant mis en place. Le soutien aux travailleurs frontaliers, en revanche, gagna clairement en importance au fil du temps. A la CEE, la Direction générale pour la politique régionale commande en effet dès 1975 une étude sur les frontaliers en Europe et la Commission lance en 1976 un programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, les deux démarches ayant pour objectif d'améliorer la circulation de la main-d'œuvre et de remédier aux

⁹ Maria ALBRECHT / Holger BÄHR: « Gewerkschaften zwischen Europäisierung und Regionalisierung : Die Interregionalen Gewerkschaftsräte Euregio, Elbe-Neiße und Burgenland-Westungarn. » In : FILSINGER / LÜSEBRINK/RAMPELTSHAMMER. Note 5, p. 220.

¹⁰ Jean-Claude PRINCE : note 2, p. 7. Egalement Anne DUFRESNE / Corinne GOBIN : *L'euro-syndicalisme au début du 21^{ème} siècle. Synthèse d'un mouvement transnational en construction*. Université libre de Bruxelles. Janvier 2009. p. 41. http://www.ies-salariat.org/IMG/pdf/53625_module_eurosyndicalisme_FR.pdf accès le 1.3.2019

¹¹ Note 2, p. 5. Ceci est une définition générale. Le statut fiscal de frontalier fait l'objet de définitions beaucoup plus précises, en fonction du pays. Un frontalier français à Genève n'a pas le même statut fiscal qu'un frontalier français à Bâle, par exemple. Avec la Belgique, le statut fiscal de frontalier français n'existe plus depuis 2012. <https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/suis-je-bien-un-travailleur-frontalier> accès le 1.3.2019

¹² Note 5. p. 125.

inégalités administratives de traitement entre frontaliers et nationaux¹³. Le statut des frontaliers peut en effet être considéré comme enviable en raison de certains hauts salaires ou des effets de change, mais les multiples complications voire chicaneries administratives qui lui sont liées sont une contrepartie non négligeable. Simon Kessler, du Comité national des frontaliers de France, ramène la prise de conscience sociale « de cette catégorie de salarié [...] à la fin de l'année 1968 quand, à la suite d'une fuite massive de capitaux de France, le gouvernement français a pris une mesure de contrôle drastique des salaires des travailleurs frontaliers en promulguant l'Arrêté qu'on a pris l'habitude de dénommer « l'Ordonnance Ortoli ». Les frontaliers, indirectement accusés comme responsables des fuites, étaient tenus de rapatrier l'ensemble de leur salaire en devises étrangères et de faire le change aux poste de douane »¹⁴. En outre, les frontaliers engagés à moindre coût s'attirent la vindicte des travailleurs résidents, parfois des syndicats, qui les tiennent pour responsables de la baisse du niveau des salaires, confirme Jean-Claude Prince¹⁵. Les associations de travailleurs frontaliers se préoccupent donc au premier chef des problèmes auxquels sont confrontés leurs adhérents en matière de protection sociale, de fiscalité, d'inégalité salariale, de licenciement, d'indemnisation chômage et de retraite et sont elles aussi en contact avec les institutions locales et européennes. Il était donc important pour les syndicats de se préoccuper des frontaliers. Philippe Hamman, dans une étude de terrain consacrée aux associations de travailleurs frontaliers en Sarre-Lorraine-Luxembourg et dans le Rhin Supérieur, souligne d'ailleurs le fait que certains syndicats, par exemple l'OGB-L, mettent alors en place des sections destinées aux frontaliers qui connaissent un vrai succès¹⁶.

On voit donc que plusieurs éléments de nature économique et politique, en lien avec le contexte local et européen, ont contribué à l'émergence des CSIR dans les années 1970. Malgré le lien aujourd'hui clairement établi entre les CSIR et la CES et malgré la qualité de « délégués » de la CES qu'ont désormais les CSIR dans les régions européennes, les coopérations syndicales s'établirent à l'origine depuis la base, entre syndicats de pays voisins, plus exactement entre

¹³ Note 5, p. 126.

¹⁴ Simon KESSLER : *Frontaliers d'Europe. Rapport sur les migrations transfrontalières*. Ed'Image. Strasbourg 1991. p. 135. Rapport ayant fait l'objet d'une communication aux Communautés Européennes.

¹⁵ Note 2, p. 5.

¹⁶ Philippe HAMANN : « Des usages sociaux de la loi au miroir des relations de travail transfrontalières en Europe ». *Le Portique*. 15/2005. p. 8-9.

<https://journals.openedition.org/leportique/589> accès le 1.3.2019

délégations locales de syndicats nationaux, confrontées dans une aire géographique à certains types de problèmes, dans un contexte économique et politique donné et soucieuses de trouver à ces problèmes des solutions acceptables de part et d'autre des frontières.